



Pour satisfaire à vos besoins de santé et de sécurité au lieu de travail, il faut d'abord bien s'entendre sur le sens de ces mots. « Santé » et « sécurité » doivent avoir la même signification pour tous afin qu'on puisse communiquer et travailler efficacement ensemble.

Les 5 principes suivants donnent une définition de base aux mots « santé » et « sécurité » : responsabilité en matière de santé et de sécurité, engagement de la direction, participation des employés, gestion des dangers et des risques ainsi que formation en matière de santé et de sécurité.

Les 5 principes de la santé et de la sécurité comprennent 22 sujets de santé et de sécurité qui doivent être mis en pratique pour créer un milieu de travail sain et sans danger. À partir des 5 principes et des 22 sujets de santé et de sécurité, chacun reçoit les renseignements de base et les outils nécessaires pour réussir.

5\*22 – ça fonctionne!



## 1. Politique relative à la santé et à la sécurité

Y a-t-il une telle politique écrite à votre lieu de travail?

Une **politique relative à la santé et à la sécurité** est un énoncé de l'intention et de l'engagement de l'employeur quant à la santé et à la sécurité de tous les employés au lieu de travail.

## 2. Plan relatif à la santé et à la sécurité

Y a-t-il un tel plan à votre lieu de travail?

Un **plan relatif à la santé et à la sécurité** décrit les mesures à prendre en matière de santé et de sécurité, et évalue les progrès accomplis au lieu de travail chaque année.

## 3. Règles générales de santé et de sécurité

Y a-t-il de telles règles à votre lieu de travail?

Les **règles générales de santé et de sécurité** sont des pratiques reconnues de santé et de sécurité qui sont obligatoires et mises en pratique dans tout le lieu de travail.

## 4. Procédures et pratiques de santé et de sécurité

Votre lieu de travail a-t-il mis par écrit des procédures ou des pratiques de santé et de sécurité concernant tout danger connu?

Les **procédures de santé et de sécurité** sont des directives détaillées à suivre dans un ordre donné pour des tâches particulières et la manutention de matériel.

## 5. Obligations légales

Tous les employés connaissent-ils leurs obligations légales prévues dans la **Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail** et ses règlements?

Les **obligations légales** sont les tâches relatives à la santé et à la sécurité dont chaque employé a l'obligation de s'acquitter conformément à la législation (*Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et ses règlements).

## 6. Mesures en matière de santé et de sécurité

Votre lieu de travail prend-il des mesures pour traiter de la santé et la sécurité?

**Mesures** signifie prendre des mesures pour améliorer la santé et la sécurité.



## 7. Communication en matière de santé et de sécurité

Votre lieu de travail communique-t-il de l'information sur la santé et la sécurité aux employés?

La **communication** signifie fournir à tous les employés de l'information et des rapports d'étape à jour et en temps opportun sur des questions relatives à la santé et à la sécurité.

## 8. Soutien de la direction

Y a-t-il un soutien relativement aux activités et aux initiatives en matière de santé et de sécurité à votre lieu de travail?

**Soutien** signifie que la direction promouvoit activement la santé et la sécurité et résout des problèmes connexes au lieu de travail.

## 9. Bien-être des employés

Votre lieu de travail se penche-t-il sur le bien-être de ses employés?

Le **bien-être des employés** signifie que l'employeur met en place des activités et des programmes qui contribuent à la santé générale de ses employés.



## 10. Orientation en matière de santé et de sécurité

Votre lieu de travail offre-t-il une orientation en matière de santé et de sécurité à tous les employés?

Une **orientation en matière de santé et de sécurité** signifie se familiariser avec les dangers et les risques de votre lieu de travail en recevant de l'information sur la santé et la sécurité, des explications sur la façon d'utiliser l'information et des instructions sur votre rôle et vos responsabilités en matière de santé et de sécurité.

## 11. Participation des employés

Les employés participent-ils à des activités relatives à la santé et à la sécurité à votre lieu de travail?

La **participation** désigne l'apport actif des employés en vue d'améliorer la santé et la sécurité de leur lieu de travail.

## 12. Méthodes de travail sécuritaires obligatoires

Les employés sont-ils obligés de travailler de manière sécuritaire à votre lieu de travail?

**Obligatoires** signifie que la direction s'attend à ce que tous les employés utilisent des méthodes sécuritaires dans l'exécution de leurs tâches.



## 13. Identification des dangers et des risques

Les dangers connus sont-ils repérés à votre lieu de travail?

*Identification* désigne le fait de relever les dangers et les risques.

## 14. Maîtrise des dangers et des risques

Votre lieu de travail prend-il des mesures pour maîtriser les dangers et risques connus?

*Maîtriser* signifie prévenir ou minimiser tout préjudice ou perte découlant d'un danger ou d'un risque au lieu de travail.

## 15. Signaler les dangers et les risques

Les dangers et les risques sont-ils signalés à votre lieu de travail?

*Signaler* signifie informer le surveillant de première ligne ou la personne responsable de la santé et de la sécurité de votre lieu de travail d'un danger ou d'un risque.

## 16. Signaler un accident

Les accidents sont-ils signalés à votre lieu de travail?

Un *accident* est un événement qui entraîne des blessures ou des dommages ou les deux. Un *incident* est un événement qui pourrait entraîner des blessures ou des dommages.

## 17. Enquête sur les accidents

Les accidents qui se produisent au travail font-ils l'objet d'une enquête?

Une *enquête sur les accidents* est une recherche détaillée effectuée pour trouver les facteurs (qui, quoi, où, quand, comment) entourant un accident pour déterminer ses causes.

## 18. Analyse des accidents et des blessures

Votre lieu de travail consigne-t-il (par écrit) l'information concernant les accidents ou les blessures?

L'*analyse* consiste à évaluer l'information sur les accidents et les blessures (consignée) pour trouver les causes des accidents et des blessures et toute tendance dangereuse en milieu de travail.

## 19. Inspections en matière de santé et de sécurité

Y a-t-il des inspections en matière de santé et de sécurité à votre lieu de travail?

Une *inspection en matière de santé et de sécurité* est un examen sommaire du lieu de travail pour relever les dangers et les risques existants ou possibles et pour recommander des mesures correctives efficaces.



## 20. Besoins de formation en santé et en sécurité

Votre lieu de travail a-t-il relevé les besoins de formation en santé et en sécurité des employés?

Les **besoins de formation** consistent en la détermination par votre employeur de toute information, de toute séance ou de toute formation qui aiderait les employés à exécuter leurs tâches de façon sécuritaire et à protéger leur santé.

## 21. Formation en santé et en sécurité

A-t-on offert une formation en santé et en sécurité à tous les employés à votre lieu de travail?

Offrir une **formation en santé et en sécurité** signifie offrir l'information, la séance et la formation nécessaire aux employés pour les aider à exécuter leurs tâches de façon sécuritaire et à protéger leur santé.

## 22. Efficacité de la formation en santé et en sécurité

Votre lieu de travail suit-il, consigne-t-il et mesure-t-il l'efficacité de la formation en santé et en sécurité offerte?

L'**efficacité de la formation en santé et en sécurité** consiste à suivre et à consigner la formation en santé et en sécurité de tous les employés et à évaluer si les besoins de formation du lieu de travail sont comblés.

